

> Coppet, le 3 juin 2021

> Un 4ème Projet d'agglomération pour dessiner le Grand Genève de demain

Jeudi 3 juin 2021, les partenaires français, genevois et vaudois du Grand Genève se sont réunis à Coppet (Vaud) pour signer la 4ème génération de Projet d'agglomération pour le bassin de vie transfrontalier. Ce document quadriennal permet de proposer à la Confédération suisse un plan d'investissement en faveur de la mobilité, à hauteur de 520,8 millions de CHF pour la période 2024-2027 (tranche A du Projet d'agglomération 4). Celui-ci comprend 23 projets d'infrastructures, complété par 3 paquets de mesures forfaitaires consacrés à la mobilité douce, la sécurité/valorisation de l'espace routier et la gestion du trafic.

Depuis 2007, à travers le Programme en faveur du trafic d'agglomération (PTA), la Confédération suisse participe au financement de projets relatifs aux transports dans les villes et les agglomérations. Les contributions fédérales vont ainsi à des bassins de vie dont les projets d'agglomération coordonnent efficacement le développement des transports, de l'urbanisation et la préservation de l'environnement paysage.

Le Grand Genève est l'une des 42 agglomérations suisses ou transfrontalières à pouvoir candidater tous les 4 ans aux appels à projet de la Confédération suisse. Réunis depuis 2004 par une vision commune du territoire transfrontalier, et depuis 2013 sous la forme d'un Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT), les partenaires transfrontaliers du Grand Genève (Cantons de Genève et Vaud, Ville de Genève, Région Auvergne-Rhône-Alpes, Départements de l'Ain et de la Haute-Savoie, Pôle métropolitain du Genevois français et Région de Nyon) s'engagent à mettre en œuvre des projets en matière d'urbanisation, de transports et d'environnement-paysage pour améliorer le quotidien du million d'habitants vivant sur ce territoire.

Au total, ce sont plus de **500 millions de francs de subventions fédérales qui ont été apportées au territoire grâce aux 3 Projets d'agglomération successifs**, déposés en 2007, 2012 et 2016, permettant de cofinancer 82 mesures parmi lesquelles les espaces publics autour des gares Léman Express, le prolongement des réseaux de tramways et l'aménagement de voies vertes dédiées aux cyclistes et piétons !

Des mesures avec un degré de maturité supérieur aux Projets d'agglomération précédents

Aujourd'hui, le Projet d'agglomération 4 conforte les acquis des générations précédentes et réaffirme la vision d'ensemble d'une agglomération verte, multipolaire, compacte, à laquelle les enjeux de proximité et le caractère fondamental de la dimension transfrontalière sont ajoutés.

Les mesures retenues affirment le rôle central des infrastructures de transports publics et des mobilités douces pour répondre aux défis quotidiens du territoire, tout en préservant les ressources naturelles et en réduisant les nuisances liées au trafic individuel motorisé.

Afin de répondre aux exigences fédérales, le Projet d'agglomération 4 ne propose que **des mesures dont le degré de maturité a été jugé suffisant**, c'est-à-dire conforme au calendrier de réalisation fixé par la Confédération suisse, accompagnées des ressources adéquates pour assurer leur réalisation. La réalisation de ces mesures relève d'une vingtaine de porteurs de projets, impliquant des dizaines de communes du territoire. **Le Projet d'agglomération 4 sollicite ainsi un appui fédéral pour un programme d'investissement de 520,8 millions de francs, à travers un total de 23 mesures individuelles et 3 paquets constitués de 28 mesures, dont la réalisation devra avoir lieu sur la période 2024 – 2027 :**

- **23 mesures** d'infrastructures de transports publics, interfaces multimodales, mobilités douces, réaménagement d'espaces publics et de tronçons routiers
- **3 paquets de mesures** consacrés à la mobilité douce, la sécurité/valorisation de l'espace routier et la gestion du trafic

Parmi ces mesures, **4 projets phares** sont identifiés pour 2024-2027 comme indispensables à la concrétisation de la vision d'ensemble à l'échelle du Grand Genève :

- Deux mesures en lien direct avec la future extension de la **gare de Cornavin** (Genève), comprenant le réaménagement des espaces publics autour de la gare et la nécessaire adaptation des voies de tramway (Rue des Terreaux-du-Temple/Boulevard James-Fazy).
- Pour les réseaux de transports publics structurants de l'agglomération, **l'extension transfrontalière du tramway Nations – Grand Saconnex jusqu'à Ferney-Voltaire** et la deuxième phase de **prolongement du tramway d'Annemasse** (section Dusonchet – Perrier).

Les mesures phares sont complétées de 4 mesures structurantes : élargissement de la voie verte Versoix – Pregny-Chambésy et extensions en direction de Collex-Bossy et Genève, aménagement d'une voie verte entre le parc agro-urbain de Bernex et le Bois de la Bâtie, aménagement d'une interface multimodale en gare de Marignier, aménagement d'un bus à haut niveau de service (BHNS) entre la gare Léman Express d'Annemasse et le Centre Hospitalier Alpes Léman.

Les quinze autres mesures restantes répondent aux besoins des bassins de vie locaux, autour des centres urbains et viennent renforcer le système multimodal de mobilité du Grand Genève.

Les 3 paquets de mesures forfaitaires (dont la gestion est laissée à l'agglomération) sont constitués d'un total de 28 «petites» mesures d'un montant maximal de 5 MF chacune qui, ensemble, contribuent aux objectifs du Projet d'agglomération.

Ces différentes mesures concernent l'ensemble du territoire du Grand Genève (cœur d'agglomération, District de Nyon, Genevois français, du Pays de Gex – Valserhône, à Thonon-les-Bains, en passant par Annemasse Agglomération et la Vallée de l'Arve).

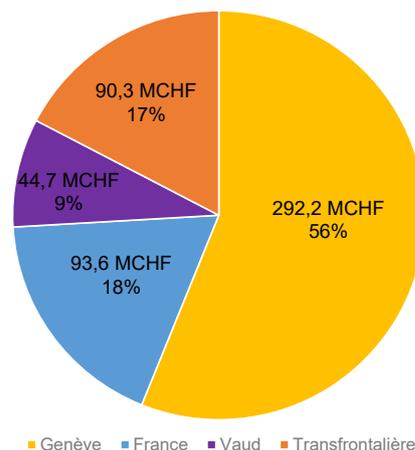
A compter de 2028 (horizon B du Projet d'agglomération 4), 19 mesures individuelles d'infrastructures de transports et 1 paquet de mesures forfaitaires de mobilité douce sont pré-identifiés et devront être confirmés et complétés dans le prochain Projet d'agglomération.

Bien que le Programme en faveur du trafic d'agglomération ne cofinance que des mesures d'infrastructures de transports, la Confédération suisse veille à ce que ces projets soient étroitement coordonnés avec les projets urbains et l'environnement. En plus des mesures transports, le Projet d'agglomération 4 compte 49 mesures d'urbanisation et sept mesures environnement-paysage.

A titre de comparaison, le Projet d'agglomération de 3ème génération contenait 167 mesures dont 42 avaient été proposées à la Confédération suisse pour un cofinancement pour la période 2019-2023 (tranche A). 27 avaient finalement été retenues pour un coût d'investissement de 301 millions CHF et 116,82 millions CHF de crédits obtenus de la Confédération (40% de participation). Suite au retour d'expérience du Projet d'agglomération 3, les critères pour le dépôt de mesures en horizon A du PA4 ont été resserrés, notamment autour du degré de maturité des mesures proposées.

Investissements horizon A avec demande de cofinancement fédéral (en MCHF)

Les investissements liés aux mesures et paquets de mesures A du Projet d'agglomération de 4ème génération se répartissent de la manière suivante : **56% dans le Canton de Genève, 18% dans le Genevois français, 9% dans le District de Nyon et 17% ont un caractère transfrontalier.**



Globalement, les mesures et paquets de mesures A du Projet d'agglomération 4 permettent de :

- construire 4.45 km de ligne et 8 arrêts de tram ainsi que 9.4 km de ligne et 16 arrêts de transport public sur route
- réaménager 26'000m2 (équivalent de 3,5 terrains de football) en lien avec la fonctionnalité et la qualité des interfaces multimodales (Cornavin et Marignier)
- créer ou d'améliorer 67.3 km d'itinéraires cyclables, et de créer une quinzaine d'ouvrages de franchissements dédiés aux modes doux (passerelle ou passage inférieur)
- requalifier/valoriser plus de 24 km de tronçons routiers et espaces publics liés afin d'améliorer la cohabitation des modes de transport, la sécurité du trafic et de réduire les nuisances
- rénover 25 carrefours à feux pour une gestion plus volontariste du trafic individuel motorisé au profit des transports publics et des modes doux dans le cœur d'agglomération

Un Forum d'agglomération impliqué et attentif à l'avancement de la réalisation des mesures

Le Forum d'agglomération est l'instance consultative du Grand Genève. Elle fédère 75 représentants de la société civile franco-valdo-genevoise. L'élaboration du Projet d'agglomération 4 a permis l'association effective du Forum d'agglomération à l'ensemble du processus, en particulier à travers une commission dédiée au suivi du projet et représentative des différentes sensibilités de la société civile grand-genevoise. Au-delà de remarques et compléments, notamment sur la mobilité piétonne et l'accessibilité universelle, intégrés au Projet d'agglomération 4, le Forum d'agglomération a émis un avis favorable sur les trois grands axes retenus :

- le développement des transports publics dans le Pays de Gex, avec pour mesure phare le prolongement du tram en direction de Ferney-Voltaire ;
- l'amélioration des dessertes autour des gares du Léman Express, notamment en Haute-Savoie et dans l'Ain ;
- le renforcement des mobilités douces.

Cependant, si le Forum souscrit au choix d'un Projet d'agglomération 4 recentré sur un petit nombre de priorités, il préconise fortement le renforcement des thématiques structurantes en réponse aux objectifs de diminution des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2030. Pour y arriver, le Forum recommande ainsi de renforcer la participation citoyenne, facteur puissant d'adhésion aux destinées communes de l'agglomération et aux mesures des Projets d'agglomération.

Un Projet d'agglomération 5 résolument tourné vers la transition écologique

Accompagner les changements de comportements, à l'aune des objectifs de la transition écologique visant la neutralité carbone en 2050, constitue un défi majeur pour le Grand Genève. En complément de la démarche « Grand Genève en transition » (programme PACTE, conduit dans le cadre d'un projet européen Interreg) qui débute tout juste, le Projet d'agglomération 5 devra s'appuyer sur une vision d'ensemble entièrement renouvelée pour intégrer pleinement la transition écologique, vers une société résiliente et décarbonée. A l'avenir, les mesures présentées à la Confédération suisse devront ainsi prendre en compte les aspects de sobriété et préservation des ressources communes, pour permettre ces transformations et faire du Grand Genève une métropole exemplaire qui sait allier le développement, notamment économique, et la préservation de l'environnement.

Documents annexes et cartes du Projet d'agglomération 4 sur
www.grand-geneve.org/pa4

Contacts techniques :

Matthieu BARADEL, chef de projet genevois pour le Grand Genève
matthieu.baradel@etat.ge.ch – Tél: +41 (0)76 358 40 49

Frédéric BESSAT, chef de projet français pour le Grand Genève
frederic.bessat@genevoisfrancais.org – Tél: +33 (0)6 30 91 64 08

Thierry MAEDER, chef de projet vaudois pour le Grand Genève
t.maeder@regiondenyon.ch – Tél: +41 (0) 77 440 16 18